



Changemet robinets chauffage central

Par **ritonlaveur**, le **10/11/2013 à 09:59**

bonjour,lors de l'etat des lieux ,il a été constater le non fontionement de certains robinets du chauffage central fioul,la propriétaire refuse de les changer:que dois je faire ???? merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **10/11/2013 à 12:37**

Bonjour, le bailleur n'est pas tenu d'effectuer les travaux notés sur votre état des lieux si ca ne compromet pas le fonctionnement du chaffage C'est une dégradation qu'il ne vous facturera pas lors de votre départ, cordialement

Par **alterego**, le **10/11/2013 à 13:16**

Bonjour,rnrnLe remplacement d'une robinetterie usée n'est pas locatif.rnrnL'obligation du locataire ne saurait aller au-delà du remplacement des petites pièces : joints, clapets...rnrnCordialement

Par **moisse**, le **10/11/2013 à 16:18**

Bonjour,rnSi des robinets de radiateurs sont bloqués, cela a forcément une influence sur le circuit de chauffage :rn* on ne peut régler, baisser ou augmenter la température délivrée par

un radiateur* certaines installations imposent la fermeture d'un ou plusieurs robinets avant d'effectuer une purge.

Par **ritonlaveur**, le **11/11/2013 à 07:34**

bonjour a tous,et merci pour les réponses,salutations

Par **Lag0**, le **11/11/2013 à 10:13**

Bonjour,
Le bailleur vous doit une installation de chauffage en bon état. Ceci se vérifie par 2 critères :
- La possibilité de chauffer à au moins 18°C toutes les pièces.
- La possibilité de réduire la température en chauffe pour ne pas dépasser 19°C.
Donc si la panne de ces robinets ne permet pas de vérifier ces deux critères, le bailleur doit faire remettre en état l'installation.